



COMITE NORD-OUEST DE CAISSE A SAVON



CAHIER DES CHARGES

CONDITIONS REGLEMENTAIRES CONCERNANT PILOTES ET CAISSES

Pour la caisse il faut :

- Un plancher fermé en entier (les pieds ne doivent pas pouvoir toucher le sol)
- 3 ou 4 roues
- Une direction sans trop de jeu
- Des côtés de 20cms de hauteur mini en partant du siège
- Un siège bien fixé avec dossier et une ceinture de sécurité ou un harnais
- De très bon freins (si 2 roues freinées, privilégier les roues arrière)
- Pas d'angles saillants et rien de coupant
- Un anneau de 2,5cms de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- Une sangle de 1,5m mini, solide (résistance à la rupture d'une tonne mini)
- Deux mousquetons (résistance à la rupture de 750kg mini) pour être tracté lors des remontées
- La caisse une fois terminée ne doit pas dépasser 200 kg
- Il est strictement interdit de prendre une voiture à laquelle on aurait retiré le moteur

Pour toutes les personnes montant dans les caisses, pilotes et accompagnants il faut :

- Casque et gants, chaussures fermées couvrant tout le pied
- Pantalon long, manches longues

Une caisse peut embarquer un pilote seul mais également un accompagnant voire deux, sachant que l'organisation vérifie les caisses le matin et peut interdire à une caisse de courir si elle est jugée dangereuse, de même elle peut interdire le ou les accompagnants si leur sécurité n'est pas assurée. **Pour mémoire chaque personne embarquée doit acquitter une licence, qui tient lieu d'assurance.**

Pour l'habillage de la caisse, libre à chacun en fonction de son imagination et de sa créativité, bien entendu en essayant de faire du solide pour participer toute la journée, et en pensant à la sécurité du pilote, des accompagnants éventuels et du public.

LICENCE

Dès 8h30, le CNOCAS enregistre les pilotes participants et accompagnants embarqués, leur fournit la "licence jour" de la FFCAS, licence qui leur permet d'être assurés en cas d'accident et encaisse le montant de la licence. 10€ : adultes (16 ans et plus) - 8€ : enfant (- moins de 16 ans)

1 licence par pilote ou personne embarquée